

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

**Monsieur le Maire de Woippy**  
**1, place de l'Hôtel de Ville**  
**BP 80820**  
**57148 WOIPPY CEDEX**

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement concernant la pose de  
piézomètres à Woippy**

**PJ : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Metz, le 3 septembre 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**la pose de 6 piézomètres pour le contrôle de la qualité de la nappe sur et autour du site de la station service Saint-Rémy sur l'aire d'autoroute A31, sur la commune de Woippy.**

Ce dossier a été déposé par : **CERTAS ENERGY FRANCE SAS**  
**9, avenue Edouard Belin**  
**92500 RUEIL MALMAISON**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2015-00220**» en date du 3 septembre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Valérie ANTOINE-POTIER